



Retrait d'argent dans un distributeur du crédit du nord

Par **Goupillot Davina**, le 11/09/2008 à 20:25

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite au non remboursement de 20€ qui ne m'ont pas été donné par un distributeur du crédit du nord alors qu'ils ont été débité de mon compte.

Le clapet de distribution de billet c'est refermé très vite sans donner les 20€ et l'argent n'est pas sortie dans les 10min suivantes, mon ami étant resté devant le distributeur le temps que j'aie me plaindre à l'intérieur.

Suivant les conseils de la directrice de l'agence en question, après avoir constaté le débit sur mon compte j'ai alerté ma banque (la poste). Je leur ai donné la date, l'heure, l'agence concernée et une photocopie du ticket.

Je viens de recevoir un courrier de la poste m'indiquant qu'aucune erreur n'a été constaté suite à l'analyse des données informatiques et qu'ils ne pouvaient donc pas donner suite à ma demande.

Mis à part qu'ils sont incapable de détecter une erreur dans leurs données ou alors que leurs données sont erronées ce qui est très grave, je trouve scandaleux que ma demande soit rejetée de cette façon.

Ma question est donc la suivante:

Quels sont donc les recours possibles?

Cordialement.

Davina

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **20:49**

Bonsoir,

Il est normal que la poste ne constate aucune erreur. Elle débite votre compte en fonction du montant du prélèvement que vous avez effectué au distributeur avec votre carte et numéro de code.

Elle n'a aucun contrôle sur le nombre de billets qui en sont sortis, ni sur la valeur de la coupure.

Et le Crédit du Nord que dit-il ?

Ce n'était pas un distributeur de la poste mais du Crédit du Nord, si une contestation doit être faite pour mauvais fonctionnement, c'est auprès de cette agence qu'elle doit être faite mais pas la poste.

Cordialement.

Par **Goupillot Davina**, le **11/09/2008** à **21:35**

Merci d'avoir répondu si rapidement.

Quand je suis allée dans l'agence où le distributeur se situait, j'ai été très mal reçue, et la directrice de l'agence m'a dit de contacter ma banque, que celle-ci les contacterait ensuite.

Par **Visiteur**, le **11/09/2008** à **21:39**

Etonnant car l'analyse de la journée du distributeur, l'ajustage de son encaisse, devrait faire apparaître une erreur...

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **23:01**

Pour toutes contestations ou réclamations et quel que soit l'organisme, il est préférable en plus de se déplacer, d'envoyer auparavant une LR avec AR pour expliquer clairement le problème auprès d'un responsable de service. (conseiller financier pour banques, poste, C. Ep. ...)

Je ne pense pas que vous l'ayez fait ? Dans votre cas, il aurait été bien

d'envoyer un courrier au C du N et un à la poste.
Peut-être n'est-il pas encore trop tard ? Essayez, qui ne tente rien n'a rien.
Ce sera ou oui ou non.
Détaillez clairement les faits. Sans vous faire trop d'illusion car à mon avis,
je ne pense pas que la banque vous rembourse.

Cordialement

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **23:12**

Bonsoir Pragma,

Les banques traitent avec les sociétés de transports de fonds ou des sociétés privées pour recharger leurs distributeurs.

Je ne sais pas comment sont établis les contrats entre eux et qui est tenu responsable en cas d'erreur mais ce que je suis sûre, c'est que l'ajustage de l'encaisse du distributeur n'est pas faite systématiquement au jour le jour par toutes les banques.

L'encaisse guichet oui.

Amicalement.